

Bulletin de

association des usagers de la langue française

Volume I, n° 1

1^{er} bulletin

NOVEMBRE 1987

INTRODUCTION

Comme vous pourrez le voir au fil de ces pages, l'ASULF ne chôme pas. Mieux encore, elle a de plus en plus de succès dans ses interventions. Les résultats sont là tant dans les grands dossiers (conventions collectives) que dans des actions ponctuelles.

Pour ce qui est des conventions collectives, la tâche est ardue. Le travail déjà accompli est considérable mais l'envergure du problème fait que la réponse est plus difficile et plus longue à obtenir. Toutefois, l'action de sensibilisation des milieux concernés est faite. On ne peut imaginer l'État, le gouvernement, hésiter encore longtemps à assumer sa responsabilité première dans ce dossier: donner l'exemple de l'excellence, à tout le moins ne pas cautionner plus longtemps le désastre linguistique que représentent des textes dont il est le co-auteur.

Ce souci rejoint directement celui de la ministre responsable du dossier linguistique auprès de laquelle l'ASULF a sollicité une entrevue pour se présenter.

NOUVELLES DE QUÉBEC

La ville de Québec vient d'obtenir un palais de justice

En 1983, le ministère de la Justice a inauguré un bâtiment qu'il a appelé «Place de la justice ». L'ASULF a fait des démarches nombreuses, répétées et soutenues pendant plusieurs années auprès du ministère pour qu'il renonce à cette appellation erronée et revienne à celle de palais de justice. Notre association a obtenu heureusement l'appui de plusieurs membres de la communauté juridique, du Barreau du Québec, du Conseil de la magistrature et de la Conférence des juges.

Le ministre de la justice, M. Herbert MARX, a enfin décidé en août dernier que le bâtiment affecté au service de la justice s'appellerait dorénavant « palais de justice ». L'Etat ¹ donne donc le bon exemple en écartant l'emploi fautif du mot « place » et c'est fort heureux. Nous l'en félicitons!

Suppression d'un « e » muet à Québec

Depuis quelques années il y avait en face du manège militaire de Québec (s'agit-il d'un manège?) un panneau portant les mots « ave Laurier ». L'Association a signalé aux autorités compétentes que cette abréviation, calquée sur l'anglais, était fautive et qu'elle devrait être remplacée par l'abréviation «av.» . En somme, il suffisait de biffer l'e muet.

Pour obtenir la suppression de ce e, il a fallu trois lettres et plusieurs appels téléphoniques pour que la Société immobilière du Québec corrige enfin cette faute.

Cela est chose faite depuis environ deux mois. Toutefois, il faut se rappeler qu'il a fallu 14 mois pour obtenir la suppression d'un e muet fautif de la part d'une société publique.

Incroyable, mais vrai!

L'organisme affirme cependant que, dans le cas du décret de la construction qui a *fait* l'objet d'une décision du conseil des ministres, ses recommandations ⁴C ont été totalement ignorées ou, mieux, écartées carrément ». Pourtant, celles-ci avaient été soumises au cabinet, de même qu'à tous les syndicats concernés et aux arbitres des griefs. Tous se sont renvoyé la balle.

Le juge Auclair trouve « impensable que la convention collective la plus importante au Québec soit écrite dans un tel charabia, qui *fait* la honte de ses auteurs et qui est une insulte aux francophones à qui on impose un tel texte ».

Le nerf de la guerre

Devant la somme de travail à abattre, l'ASULF envisage de faire du recrutement (1). « Pour pouvoir intervenir d'une façon efficace et significative, il faut le concours de plusieurs personnes dans différents milieux, à différents endroits du Québec », soutient-elle.

Le nombre n'est toutefois pas suffisant. Il doit aller de pair avec le nerf de la guerre, l'argent. Car même si tout est *fait* de façon bénévole, l'action engendre des dépenses inévitables. Aussi l'association songe-t-elle, d'une part, à recruter des membres sociaux dont la contribution financière serait précieuse et, d'autre part, à créer une fondation. Celle-ci permettrait aux



L'Association des usagers de la langue française (ASULF) regroupe des citoyens actifs dans divers secteurs de la société, dont plusieurs juges. C'est d'ailleurs un juge qui la préside, M. Robert Auclair, du Tribunal du travail. Nous le voyons ici (à gauche) en compagnie, de Marcel Deschamps et Henri Laberge.

donateurs de bénéficier d'avantages en matière d'impôt sur le revenu.

Des démarches auprès du Secrétariat d'Etat se sont soldées par un refus, le gouvernement fédéral subventionnant uniquement les organismes qui défendent la langue minoritaire dans une province, soit

l'anglais au Québec. C'est cette politique qui permet au groupe de pression anglophone Alliance-Québec de recevoir du Secrétariat d'Etat des subventions annuelles de plus d'un million de dollars.

(1) L'ASULF a son bureau au 10-13 rue du Long-Sault, Sainte-Foy G1W 3Z8. Tel.: 656-0973.

Le mot «place» est devenu un fourre-tout ...

• Les municipalités du Québec ne sont pas pleinement conscientes qu'elles jouissent de compétence exclusive en matière de dénomination de noms de lieux. affirme l'Association des usagers de la langue française (ASULF).

par Lise LACHANCE

L'organisme est arrivé à cette conclusion dans sa bataille contre l'utilisation du mot « place » dont usent et abusent les promoteurs de tout poil.

La Grande Place, Place de la Cité, Place fleur-de-Lys, Place Laurier, Place Sainte-Foy, Place Alexandra, etc. Tout ce chapelet de noms connus que les Québécois égrennent sans même y penser ... ne sont pas français!

. Une « place », en français, désigne et a toujours désigné un « lieu public, espace découvert, généralement entouré de constructions « (dictionnaire Robert) ou un « large espace découvert auquel aboutissent plusieurs rues dans une ville » (Larousse). Rien à voir, donc, avec les immeubles et centres commerciaux affublés de ce nom, Fourre-tout

« Le mot « place » est utilisé au Québec pour désigner n'importe quoi. Il est devenu un fourre-tout, a perdu la signification propre qui est la sienne en français. Il y a une action énergique à prendre si l'on veut stopper la prolifération du sens fautif de ce mot et faire disparaître ce dernier comme appellation de nombreux immeubles affirme l'ASULF.

Le groupe fait présentement des démarches auprès des promoteurs, des autorités municipales, de

l'Office de la langue française, de la Commission de toponymie et de la Commission de protection de la langue française.

. C'est grâce à ses pressions que le ministère de la Justice a décidé d'appeler les palais de justice de Québec et de Chicoutimi par leur nom au lieu de Place de la justice, qui désignait le premier, et de Maison de la justice, qui coiffait le deuxième. En français, on le sait, une maison de justice n'est pas l'endroit où sont jugés les prévenus. mais bien un établissement pénitencier.

L'association a déjà communiqué avec des architectes, des urbanistes et des linguistes afin qu'ils interviennent personnellement dans ce dossier. Elle n'écarte pas le recours à d'autres moyens.

« Grande Place »

En ce qui concerne plus particulièrement l'appellation « Grande Place » qui désigne le projet immobilier de \$150 millions prévu dans Saint-Roch, l'ASULF a protesté éner-

giquement auprès du maire de Québec, du promoteur Laurent Gagnon et des deux grandes compagnies associées au projet. La Laurentienne et Citicom, cette dernière de Toronto. n'a également sensibilisé une dizaine d'organismes parmi lesquels la Commission des biens culturels, le Rassemblement populaire, le CLSC Basse-ville, le Comité de surveillance de la Côte d'Abraham, le Comité de pastorale de la paroisse Saint-Roch.

Le maire Pelletier a répondu

que cette appellation est temporaire et ne sert qu'à identifier le projet. L'ASULF attend encore des nouvelles de Laurent Gagnon, à qui elle a écrit depuis plus de six mois ...

Les mots ne manquent pourtant pas pour désigner des ensembles immobiliers, note l'Association des usagers de la langue française. On n'a que l'embarras du choix: " entre habitation, tour, complexe, terrasses, cité, immeubles, galeries, centre, ensemble, foyer, manoir, résidence. appartements. etc .•

NOUVELLE DE CHICOUTIMI

Place de l'Hôtel de ville

Un ensemble immobilier important en voie de réalisation à Chicoutimi est appelé provisoirement «Place de l'Hôtel de ville». Cet ensemble est constitué en particulier de l'hôtel de ville, du palais de justice (dont la dénomination projetée de « maison de la justice » a été abandonnée récemment à la suite de l'intervention de l'ASULF) et d'un immeuble administratif.

L'ASULF a signalé au conseil municipal de Chicoutimi que l'appellation projetée pour cet ensemble était fautive parce qu'il ne s'agit nullement d'une place, et inappropriée parce que l'hôtel de ville n'est pas l'édifice dominant cet ensemble.

Le conseil municipal de Chicoutimi s'est montré très réceptif à l'intervention de l'ASULF et lui a demandé des suggestions. Notre association a alors suggéré d'appeler ce complexe « centre » ou « cité »; de plus, elle a suggéré pour ce complexe le nom de Peter McLeod, fondateur de la ville de Chicoutimi dont rien ne rappelle le souvenir dans cette ville, sauf la présence des McLEOD qui sont ses descendants.

Un de nos membres à Chicoutimi, Charlemagne GIRARD, a formé un comité afin de mener à bien la suggestion de l'ASULF.

C'est un dossier à suivre.

SUR LES ROUTES DU QUÉBEC

La signalisation routière: plus de C.B.

Si vous voyagez sur les routes du Québec, vous noterez que les lettres « C.B. » ont disparu des panneaux de signalisation concernant la Sûreté du Québec.

Ce changement est la conséquence des démarches de l'association qui a signalé à la Commission de protection de la langue française que les lettres « C. B » étaient l'abréviation de « citizens band ». L'ASULF a suggéré de les remplacer plutôt par les lettres « B.P. », abréviation de « bande publique », qui est l'expression française normalisée par l'Office de la langue française.

En septembre dernier, le ministère a résolu la difficulté en supprimant les lettres «C.B.» pour ne laisser qu'un pictogramme indiquant la réalité dont il s'agit. C'est là un autre résultat dont nous pouvons être satisfaits, même s'il a pour effet non pas d'améliorer la qualité de la langue, mais d'éliminer une abréviation unilingue anglaise.

LE PREMIER MEMBRE SOCIAL DE L'ASULF

En mars dernier, notre association a écrit à l'Université de Montréal et au Syndicat des employés de l'Université de Montréal, section locale 1244 (S.C.F.P. - F.T.Q.), pour les inviter à apporter certaines améliorations au texte de leur convention collective. Nous ne savons pas pour le moment quel sort les parties ont réservé à nos suggestions, mais nous avons raison d'être confiants.

Le syndicat ci-dessus a adhéré à notre association l'été dernier. Il est le premier groupement à joindre nos rangs. Nous nous réjouissons de cette adhésion qui est d'autant plus appréciée qu'elle n'a pas été sollicitée.

Qui imitera son exemple?

FAITES-NOUS UNE SUGGESTION!

Vous avez peut-être remarqué que le premier numéro du Bulletin de l'ASULF ne porte pas d'appellation particulière. Plutôt que de choisir arbitrairement une appellation, nous avons préféré vous demander de nous faire des suggestions.

Vu la modicité de nos ressources, le gros lot accordé au membre dont la suggestion sera retenue consistera dans l'assurance de notre reconnaissance éternelle!

CONCLUSION

Les nouvelles ci-dessus sont donc bonnes puisqu'elles font état de nos réussites, mais pour être bien francs, nous devons ajouter qu'il y a beaucoup d'autres interventions que l'association a faites dont les résultats se font attendre. Nous vous en parlerons dans un prochain bulletin.

En attendant, votre appui à l'ASULF est important et nous l'apprécions. Vous pouvez d'ailleurs nous aider en recrutant un membre.

PENSEZ-Y!

Association des usagers de la langue française

D'actifs défenseurs qui luttent pour la qualité

• Une dizaine de juges, des linguistes, des syndicalistes, des journalistes et plusieurs autres citoyens impliqués dans divers secteurs ont décidé d'oeuvrer non pas au statut du français, que garantit la loi 101, mais à la qualité de cette langue. C'est sous le nom d'Association des usagers de la langue française (ASLLF) que ces Québécois ont décidé de mener la lutte.

par Use LACHANCE

« Nous ne sommes pas un quarteron de puristes, ni une société du bon parler. Nous ne voulons pas développer une mystique du parler français distingué », tiennent à préciser, au cours d'une entrevue accordée au SOLEIL, les principaux porte-parole de l'organisme: le président Robert Auclair, juge au Tribunal du Travail; le premier vice-président Henri Laberge, conseiller syndical à la CEQ; le deuxième vice-président Marcel Deschamps, agent d'information au Conseil de la langue française; le secrétaire général Michel Sparer, juriste, directeur des études et recherches au même conseil.

Formé, actuellement, d'une soixantaine de membres répartis entre Québec (surtout), Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières, Gatineau et Jonquière, le groupe vise l'aspect cohérent et fonctionnel de

l'expression. La correction, estime-t-il, est l'antidote de l'ambiguïté.

Dans cette optique, l'association ne se soucie pas tant de l'élégance de l'affichage (« Nous ne sommes absolument pas guidés par des préoccupations esthétiques! ») que de la qualité du français dans les textes de lois, les conventions collectives. Autre cheval de bataille: l'utilisation du mot « place » à toutes les sauces.

Un bilan impressionnant

L'énumération des actions posées par l'organisme depuis près de deux ans est impressionnante.

Pourquoi avoir tenu sous le boisseau des dizaines et des dizaines d'interventions très bien structurées, fruits de recherches fouillées? « Nous nous sommes astreints à faire nos preuves avant de nous manifester au public », répond le juge Robert Auclair.

Et quelles preuves! Par "exemple:

• Une vingtaine de conventions collectives ont été passées au crible, corrigées, annotées. Mentionnons celles de tout le secteur public (fonctionnaires, professionnels, ouvriers), des salariés d'hôpitaux, des enseignants affiliés à la CEQ dans les commissions scolaires et les cégeps, des salariés de l'université Laval, de l'Université de Montréal et des diverses constituantes de l'Université du Québec.

Le règlement concernant les avocats et les notaires du gouvernement du Québec a également été décortiqué, de même que le décret de la construction et le règlement sur la formation et la qualification professionnelle dans l'industrie de la construction.

• L'avant-projet du Code de procédure pénale a fait l'objet d'un mémoire soumis à la Commission des Institutions de l'Assemblée nationale.

• L'association a également attiré l'attention de nombreux organismes sur des fautes de français, la plupart du temps des anglicismes. Parmi eux: la Commission des normes du travail, la Conférence des membres des tribunaux administratifs, la CSST, les Caisses populaires Desjardins, l'Association des gîtes et restaurants du Québec, le ministère fédéral du Revenu, la ville et la Communauté urbaine de Québec, Eaton, des quotidiens, les Nordiques, les fabricants de vin panaché (« wine cooler »).

Réactions

Comment ces interventions sont-elles perçues?

Certaines sont reçues de façon positive. Dans d'autres cas, c'est le silence. En ce qui concerne les conventions collectives, l'association attend d'examiner le texte imprimé des nouvelles ententes pour connaître le sort réservé à ses suggestions.

NOUVELLE D'OTTAWA

A partir de 1988, plus de déclaration d'impôt

L'ASULF vient d'apprendre par l'intermédiaire du Commissaire aux langues officielles, qu'à partir de 1988, le ministère du Revenu à Ottawa ne nous obligera plus à faire une déclaration d'impôt. Il exigera toutefois, une déclaration de revenus.

Cette décision des autorités fédérales fait suite à l'intervention de l'ASULF de mars dernier. Notre association demandait alors au ministre du Revenu de remplacer l'expression « déclaration d'impôt » qui est une traduction servile de l'anglais ~"Income tax return » par l'expression courante en français « déclaration de revenus ». L'Association a signalé au ministre fédéral que le gouvernement du Québec avait accepté il y a quelques années de se rendre à une suggestion semblable qui avait été faite par un citoyen. C'est ce qui explique que dans les formulaires de Revenu Québec il est maintenant toujours fait mention de « déclaration de revenus »

L'ASULF estime qu'il s'agit là d'une décision administrative dont les effets se feront sentir de façon évidente. On peut prédire que l'expression «déclaration de revenus» sera devenue courante dans quelques années et que même H.R. BLOCK devra la faire sienne.

Le français ne s'en portera que mieux!

L'expression « juge administratif »

Un groupe de travail constitué par le ministère de la Justice pour étudier le statut des tribunaux administratifs vient de déposer un rapport appelé communément « rapport OUELLETTE », du nom du président de ce groupe de travail, M. Yves OUELLETTE.

Les membres des tribunaux administratifs que l'on rencontre dans beaucoup d'organismes ont des compétences diverses et un statut varié. Cette diversité fait qu'ils n'avaient pas trouvé jusqu'ici un terme commun pouvant décrire leur fonction. Ils parlaient tantôt de décideur, tantôt d'adjudicateur, parfois d'arbitre et même de magistrat.

L'ASULF, consultée à ce sujet par M. Paul DUFAULT, président actuel de la Conférence des membres des tribunaux administratifs mais aussi membre actif de notre association, a fait une suggestion non sans avoir consulté l'Office de la langue française.

Notre association a alors suggéré l'appellation de « juge administratif ». Le groupe de travail a retenu cette appellation en expliquant :

De tous les titres suggérés et examinés, celui qui semble décrire le plus fidèlement la fonction est donc celui de « juge administratif ».

Grâce à l'action rapide de l'Association et à l'initiative de M. DUFAULT, il a été possible de faire écarter l'anglicisme « adjudicateur » et de faire accepter par le groupe de travail une appellation qui semble juste dans les circonstances, en plus d'être correcte en français.

Il ne reste qu'à souhaiter que le législateur la fasse sienne s'il en vient à légiférer dans ce domaine.

La reine Elizabeth II Inaugurera une place Qui n'en est pas une ...

• Malgré l'entorse au français et les protestations de l'Association des usagers de la langue française (ASULF), c'est bel et bien la *Place de la reine Elizabeth II* qu'inaugurera à Rivière-du-Loup, le 22 octobre, la souveraine britannique.

. par Use LACHANCE

Une «place», en fait, *qui* n'en est pas une puisqu'il ne s'agit pas d'un lieu public découvert auquel aboutissent plusieurs rues, mais bien d'un ensemble constitué de la Maison de la culture, de l'agora et de l'espace vert situé derrière ces bâtiments et qui sera aménagé en parc. La chose est d'autant plus embarrassante que la reine doit dévoiler une plaque de bronze gravée de l'appellation fautive.

Délais trop courts

. Alerté par l'Association des usagers de la langue française, que préside le juge Robert Audair, de Québec, le conseil municipal de Rivière-du-Loup a étudié cette question lors de sa réunion du 5 octobre.

« L'inscription étant coulée dans le bronze, on ne peut y apporter une correction. Il faut carrément refaire la plaque », a déclaré au SOLEIL, au cours d'une entrevue téléphonique, le greffier de la ville, Me Georges Deschênes, « Or, à cause des délais de livraison, qui sont de

six semaines, il *était* impossible d'en commander une nouvelle qui aurait été prête pour la venue de la reine », a-t-il ajouté.

Doit-on en conclure que Rivière-du-Loup remplacera la plaque fautive, fabriquée à Québec par Gravure M. Pontbriand Inc., au coût de \$900? Me Deschênes est loin d'être catégorique. « Tout dépendra de ce que décidera la nouvelle administration », répond-il, rappelant qu'il y aura bientôt élection.

En fait, les autorités municipales se sont tout simplement demandé s'il était possible d'obtenir une autre plaque avant la cérémonie du 22 octobre. Face à la négative, elles ne se sont même pas penchées sur l'anglicisme comme tel et la nécessité de le corriger.

Dans sa lettre datée du 1^{er} octobre, l'Association des usagers de la langue française (ASULF) ne se contente pas d'inviter Rivière-du-Loup à écarter le mot « place » dans ce cas précis. Elle propose, pour le remplacer, les appellations suivantes: « ensemble », « complexe » ou « centre ».

Par ailleurs, souligne-t-elle, puisque la bibliothèque municipale a déjà reçu le nom de Maison de la culture, pourquoi ne pas appeler tout simplement « Parc de la reine Elizabeth II » l'espace vert *qui* sera aménagé en parc et inauguré par la souveraine?

Le « Capitol »

L'ASULF demande également aux nouveaux propriétaires du « Capitol », les frères Norbert et André Caron, de franciser la raison sociale du fameux immeuble de la place d'Youville en y ajoutant tout simplement un « e » ,

L'organisme sans but lucratif . voué à la qualité de la langue. a déjà écrit à deux reprises aux frères Caron. de Longueuil. administrateurs de Gestion Norcadev Inc. La première fois le 13 juillet. la seconde le 6 octobre. Il n'a reçu aucun accusé de réception.

Joint par LE SOLEIL. M. Norbert Caron a d'abord lancé: «Il n'est pas question de franciser le nom du Capitol! C'est un droit acquis! Il n'y a jamais eu de tollé pendant les 60 ans que l'immeuble a porté ce nom anglais.»

Immédiatement après, œpen-

dant, M. Caron se déclare « en faveur de la langue française ». Il précise que s'il ne veut pas ajouter un « e » muet à Capital c'est qu'il songe à laisser tomber cette appellation. d'ailleurs impropre. Un capitole. on le sait. est un édifice public où se concentre la vie politique et municipale d'une ville.

« Nous n'avons pas encore arrêté notre choix. Aucune décision ne sera prise avant le printemps. Nous consulterons d'ailleurs nos locataires. Nous sommes en négociation avec certains ministères et plusieurs compagnies susceptibles d'occuper les lieux, Si un locataire est vraiment plus important que les autres, nous le laisserons peut-être choisir », dit le copropriétaire.

« Chose certaine, le complexe ne portera pas le nom de « place », Je déteste cela », affirme-t-il sans ambages .•

GATINEAU

482. rue
Saint-Joseph

Gatineau
J8P 1X9

JONQUIÈRE

3694, rue Cabot.
Jonquière
G7X 7X7

MONTREAL

1530. rue Nelson
Laval
H7S 1B9

SHERBROOKE

902. rue Caen
Sherbrooke
J1G 2A4

TROIS-RIVIÈRES

2311, rue de Normanville
Trois-Rivières G8Z 3R3